

Code RNCP : 38159 - [Cliquez ici pour accéder à la fiche RNCP](#)

Effectifs et provenance des étudiants

Inscriptions pédagogiques		2024-25
M1	Master 1 Droit des Affaires - Fusions-Acquisitions	14
Total inscriptions		14

Provenance des étudiants inscrits en master

		2024-25	
M1	Primo-entrants en M1 (hors redoublants)	14	
	dont Lyon 3 - Licence générale	12	86%
	dont Lyon 3 - LP		
	dont Hors Lyon 3	2	14%
M2	Primo-entrants en M2 (hors redoublants)	0	
	dont Lyon 3	0	
	dont Hors Lyon 3	0	

Evaluation de la formation par les étudiants

Résultats présentés au niveau de la mention

MENTION DROIT DES AFFAIRES

Taux de réponse : 27% (107 répondants sur 391 interrogés)

Taux de satisfaction* : 92% (98/107)

* Le taux de satisfaction correspond au pourcentage d'étudiants ayant donné à la formation une note globale supérieure à 5 (sur 10).

Note moyenne sur 10

Appréciation globale sur la formation	7,6
Avis sur les objectifs de la formation :	
* Objectifs et programme clairement définis et présenté	7,6
* Programme annoncé respecté	
* Objectifs atteints conformes aux attentes	
Avis sur les apports de la formation en termes de...	
...compétences disciplinaires	8,1
...compétences professionnelles	6,6
...compétences linguistiques	5,2

Source : Enquête d'évaluation des formations réalisée par la DIDAP – Résultats 2024-25

Présence et réussite aux examens

Taux de présence aux examens (et nombre de présents)		2024-25	
		M1	M2
Formation Initiale		100% (14)	
Total		100%	

Le taux de présence aux examens correspond au pourcentage d'étudiants ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro.

Taux d'admission (et nombre d'admis)		2024-25	
		M1	M2
Formation Initiale		100% (14)	
Total		100%	

Le taux d'admission correspond au pourcentage des étudiants inscrits ayant validé leur année.

Insertion professionnelle des diplômés

Résultats présentés au niveau de la mention

MENTION DROIT DES AFFAIRES

Taux de réponse : 83% (116 répondants sur 139 interrogés)

Taux de poursuite d'études 24% (28/116)

Taux d'insertion professionnelle* 86% (37/43)

* Le taux d'insertion professionnelle correspond au pourcentage de diplômés occupant un emploi sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (définition Ministère)

Source : Enquête d'insertion professionnelle réalisée par l'OFIP auprès des diplômés 2022 (18 mois après l'obtention du diplôme)